

De l'Hôtel des Invalides à la Cour impériale. Itinéraires des Maloet père et fils, docteurs régents de la faculté de médecine de Paris au XVIIIème siècle *

par Isabelle COQUILLARD **

Bien qu'individuellement les noms des docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris apparaissent régulièrement au fil des travaux consacrés aux médecins de l'Ancien Régime (dans les études de Fr. Lehoux et de P. Delaunay), ceux-ci constituent un groupe peu étudié par les historiens. Pourtant, ils représentent près de 64% des médecins parisiens entre 1715 et 1789. Au cours de cette communication, nous souhaitons insister sur la spécificité de ces médecins et sur le cadre de leur pratique médicale. Nous nous centrerons sur l'itinéraire de deux d'entre eux, représentatif du dynamisme de ce groupe social : Pierre Maloet et son fils Pierre Marie Maloet.

Qu'est-ce qu'un docteur régent ?

Le titre de docteur régent n'est délivré que dans les villes sièges de faculté de médecine. Celui-ci place son détenteur au sommet de la hiérarchie médicale d'Ancien Régime. Il n'est obtenu qu'après la soutenance de différentes thèses dont les thèmes et les modalités de passage nous sont précisés dans l'édit de Marly du 28 mars 1707. Après passage du doctorat en médecine, c'est la présidence, hors tour, d'une thèse quodlibétaire qui marque l'intégration au corps des docteurs régents. La thèse quodlibétaire est ainsi nommée car elle porte sur des sujets variés ayant trait à la physiologie, la pathologie ou la thérapeutique (au choix du candidat) et la chirurgie. Elle est rédigée en latin. Chaque examinateur désigné est tenu de se présenter à l'argumentation sous peine d'être rayé de la liste des docteurs régents. La régence donne accès à deux privilèges : le monopole de l'enseignement et le droit d'exercer dans n'importe quelle partie du royaume. Alors, inscrit sur la liste des docteurs régents, le nouveau gradué (pour reprendre une heureuse formule d'Achille Chéreau) "appartient au foyer domestique. Il est parent au premier degré de la Faculté tandis que le simple docteur ne l'est qu'au second" (1).

La carrière médicale de Pierre Maloet

Un cursus marqué par une double mobilité

Pierre Maloet, né le 13 janvier 1684 à Clermont-en-Auvergne, est le fils d'un notaire royal. Il débute un cursus médical à Montpellier avant de s'inscrire à Paris où il est reçu

* Comité de lecture du 21 avril 2007.

** 28, rue Henri Bègue, 78160 Marly-le-Roi.

docteur régent en 1721. Près de 55% des docteurs régents de Paris viennent de province. Paris est un centre de formation continue grâce à ses nombreuses bibliothèques et ses institutions savantes telles que le Collège de France ou le Jardin du Roi. À cette mobilité géographique répond une mobilité estudiantine. Pierre Maloet peut se prévaloir d'une double filiation universitaire particulièrement prestigieuse puisque Montpellier est la plus ancienne faculté de médecine du royaume et bénéficie d'une bonne réputation, Paris est la plus importante. L'édit de 1707, en imposant un enseignement de la médecine sensiblement identique dans les vingt-deux facultés de médecine du royaume, permet d'élargir la base de recrutement des docteurs régents à l'ensemble du pays. Il facilite la mobilité estudiantine. Toutefois, la faculté de médecine de Paris peut imposer le passage d'un certain nombre de thèses aux aspirants à la régence même si ceux-ci ont déjà reçu, ailleurs, une première formation.

Une alliance matrimoniale décisive

En 1717, Maloet père est médecin de la Compagnie des Cent-Suisses, unité d'élite assurant la sécurité du roi et ne dépendant hiérarchiquement que de lui. Pierre Maloet épouse (2) la fille de Pierre Paul Guyart (3), docteur régent de la faculté de médecine de Paris, médecin au château de Vincennes, médecin de l'Hôtel des Invalides, et de Nicole Thérèse Duchesne. Cette alliance lui permet de renforcer sa position au sein du monde militaire mais aussi de bénéficier d'un solide réseau relationnel. En effet, Nicole est la fille de Pierre Duchesne, conseiller médecin ordinaire du Roi, médecin des Enfants de France et médecin des Invalides (4), autrement dit un homme investi de la confiance du roi au plus haut niveau (5). Quant à Pierre Paul Guyart, il incarne un processus d'ascension sociale. Son père, Bonaventure Guyart, est maître chirurgien juré, bourgeois de Paris. En une génération, la famille Guyart s'élève du monde des arts mécaniques (la chirurgie) au monde de l'art libéral (activités intellectuelles) et cela en atteignant le plus haut grade qui soit, celui de docteur régent de la faculté de médecine de Paris. Le prestige accordé à ce titre est perceptible dans la façon dont P. Duchesne transmet sa charge de médecin en chef aux Invalides. En effet, P. Duchesne a un fils, Nicolas, simple docteur en médecine. Aussi préfère-t-il que sa charge revienne à son gendre Guyart davantage diplômé et, à ses yeux, plus apte à l'assumer. P. Duchesne démissionne de sa charge le 5 octobre 1696 ; Guyart lui succède (6). Un processus similaire se retrouve avec Maloet qui succède à son beau-père (7). Cette transmission des fonctions de beau-père à gendre est une preuve de la volonté de Duchesne, puis de Guyart, de maintenir leur présence au sein de deux mondes : le monde militaire et le monde médical. Notons qu'au début du XVIII^{ème} siècle, les fonctions civiles au sein du monde militaire constituent des emplois gratifiants permettant d'avoir un statut para-nobiliaire.

Les fonctions de Maloet à l'Hôtel Royal des Invalides

Au sein de l'organisation médicale militaire, la fonction de médecin à l'Hôtel des Invalides est la plus prestigieuse. Au XVII^{ème} siècle, les soldats invalides étaient logés dans les couvents après vérification de leurs titres, services et blessures, avec la qualité de religieux laïcs. Le 12 mars 1670, Louis XIV décide de faire construire un hôtel afin de pourvoir au logement de 1 000 invalides ou vieux soldats ayant au moins dix ans de service. Cette décision n'est pas tout à fait désintéressée. Il s'agit d'éloigner les anciens soldats de Paris et de les empêcher de sombrer dans une criminalité où la détresse sociale et financière peut les pousser.

Selon l'édit d'avril 1674 (8), les médecins de l'Hôtel des Invalides bénéficient des mêmes honneurs et privilèges que les médecins ordinaires de la maison du Roi.

Inamovibles, ils sont investis de leur charge par brevet du roi (9). Deux fois par jour, matin et soir, le médecin, accompagné de deux chirurgiens et d'un apothicaire, rend visite aux malades. Les relations entre médecins et chirurgiens sont plus égalitaires que dans le cadre hospitalier. Le traitement des pathologies propres au monde militaire justifie cette plus grande cohésion que soulignent plusieurs édits successifs (10). Médecins et chirurgiens décident ensemble des opérations importantes à pratiquer.

Le médecin est logé aux Invalides gratuitement. Le cabinet de travail de Maloet se trouve dans la "chambre boisée" (10). C'est un lieu de réflexion et d'étude où se trouvent sa bibliothèque mais aussi une salle de réception. À l'instar du gouverneur et de l'intendant des Invalides, Maloet dispose d'un petit jardin situé derrière le dôme. C'est là une marque de distinction. Le médecin n'a droit qu'à trois sorties hebdomadaires de six heures chacune ne pouvant avoir lieu qu'entre les visites. Cette liberté relative permet à Maloet de varier ses activités : il s'adonne aussi à la pratique libérale de son art, à Paris. Nombre de billets, écrits de sa main, dans lesquels il réclame ses honoraires à des individus aisés (Madame de Trotes, Madame de Sassenage...) témoignent du mauvais état financier de la noblesse parisienne qui vit sur le crédit. De plus, ces pièces renseignent sur la fréquence des visites et parfois sur les maladies. L'acte de liquidation de sa succession en 1756 (12) donne des informations sur ses clients et donc sur le cadre de sa pratique médicale.

La pratique libérale : un nécessaire complément de revenus

Les appointements que touche Maloet au titre de sa charge de médecin des Invalides représentent moins de 7% de ses revenus médicaux. En revanche, près de 70% de ses revenus reposent sur la pratique libérale auprès de particuliers aisés. Il semble être le médecin du duc du Maine: en 1756, les revenus dus pour les soins accordés à la duchesse du Maine (13) et à un particulier de l'hôtel se montent à 736 livres et représentent 32.5% des sommes qui lui sont encore dues à titre d'honoraires. Enfin, il est aussi médecin consultant de communautés religieuses (21% du total des honoraires) et en particulier de celle de l'Abbaye-aux-Bois (14).

Maloet s'attache à de grandes maisons nobiliaires. Ainsi, auprès du comte et de la comtesse de Sassenage, touche-t-il 100 livres d'honoraires par an, de janvier 1717 à 1735. Maloet précise que le service n'a pas été continu car le comte et la comtesse ont passé quatre ans en Dauphiné. Toutes déductions faites, Maloet doit recevoir 1.400 livres d'honoraires. Il soigne aussi bien Mademoiselle de Sassenage (44 visites de 1731 à 1734), que le marquis de Sassenage (1704-1762), atteint d'une rougeole d'adulte vers 1735 (maladie qui entraîne un risque d'encéphalite aiguë), ou encore les domestiques. Maloet soigne aussi le marquis Nicolas-Simon Arnaud de Pomponne (mort en 1737) d'une "goutte remontée dans la poitrine" (15) qui dura six semaines. La goutte est dite "remontée" lorsque les troubles de la circulation capillaire, qui causent la douleur, abandonnent les articulations pour toucher l'estomac, les poumons, le cerveau ou leurs enveloppes fibreuses ou séreuses. Afin d'obtenir une guérison, Maloet voit son client tous les jours pendant six semaines et parfois deux fois par jour. Maloet affirme avoir fait un total de 50 visites.

Maloet joint aux visites la pratique de la consultation par écrit. Le malade, ou l'un de ses proches, envoie au médecin une note dans laquelle il expose la maladie. Le médecin lui répond sur chacun des points évoqués et suggère des traitements. Dans un billet au marquis de Roquelaure, Maloet explique que parmi les "trois ou quatre consultations pour un malade de Toulouse", il y en a une qui atteint une douzaine de pages. Il prend

soin de préciser qu'il l'a rédigée d'une "écriture fort menue" (16) afin de souligner la densité de ses propos et d'en augmenter le prix.

La pratique médicale n'empêche pas Maloet de s'intéresser à la recherche médicale. En effet, il est membre de l'Académie Royale des Sciences. Adjoint anatomiste (nous retrouvons ici le lien avec les chirurgiens) le 24 août 1725, en remplacement de J.-Fr. Cl. Morand (17), il est promu associé anatomiste le 18 novembre 1726 en remplacement d'Helvétius, nommé vétérinaire. Il écrit des mémoires pour l'Académie en 1727, 1728, 1732 et 1733. En 1728, il traite de l'hydropisie du poumon et du foie (18). Il s'intéresse aussi aux troubles de la bouche, aux ankyloses (19).

Pierre Maloet meurt le 14 janvier 1742, d'une pneumonie, à Paris (20), dans l'appartement qu'il occupait à l'Hôtel des Invalides. Il est "inhumé dans la cave de l'église" Saint-Louis des Invalides (21). Il laisse à sa femme et à son fils 53.084 livres dont 22.467 livres reviennent à la mère et 30.617 livres au fils. La mort de Pierre Maloet entraîne une dégradation de la situation financière de son épouse. Elle se trouve privée de l'apport que constituait la pension de son mari aux Invalides mais aussi de la gratuité du logement que le couple y occupait. De plus, Pierre Maloet ne laisse relativement que peu de fortune, moins de 60 000 livres. À titre de comparaison, J.-Fr. Cl. Morand, médecin adjoint à l'Hôtel des Invalides, laisse en 1784, 106 325 livres (22). Surtout, Pierre Maloet laisse un fils unique âgé de douze ans.

Les défaits de Pierre Marie Maloet

Du bénéficiaire d'être fils de docteur régent

Pierre Marie Maloet est né le 20 mai 1730, baptisé le 28 mai 1730 en l'église royale et paroissiale de Saint-Louis (23). En tant que fils de docteur régent, le jeune Maloet bénéficie des mesures relatives à l'abaissement de la limite d'âge de présentation en faculté de médecine, de 25 ans à 23 ans, à condition d'être maître ès arts de Paris et jugé capable d'être admis aux examens (24). Il est proclamé docteur régent en novembre 1752, après avoir présidé la thèse d'Amable Chomel relative à l'influence de la sensibilité nerveuse sur le mouvement.

Un réel attachement pour la faculté de médecine

Pierre Marie Maloet est particulièrement attaché à la Faculté de médecine. Il est élu en 1760, par l'assemblée des docteurs régents, pour assurer les cours de pathologie de la Faculté pour les années 1761 et 1762. Maloet respecte les obligations que le docteur régent a envers la faculté. En 1788, sa présence assidue aux soutenances des thèses des candidats durant leurs deux ans de licence lui vaut l'obtention du "droit de rotule". Décrit au paragraphe 14 des *Rites et Usages de la Faculté*, ce droit est purement honorifique. Il confère le rôle d'établir le classement des licenciés. C'est une marque de confiance de la Faculté.

En juillet 1776, Pierre Marie Maloet est nommé "consultant" de la Commission de Médecine, établie par l'arrêt du conseil du 29 avril 1776. Le but de cette Société est d'entretenir une correspondance avec les médecins de province afin de rassembler des informations sur les épidémies et les épizooties. Or, l'arrêt du 29 avril 1776, publié en septembre 1776, n'est pas conforme au texte originel. Il annonce la création d'une institution nommée "Société et Correspondance Royale de Médecine" et étend son champ d'investigation à tout ce qui a rapport à la théorie et à la pratique de la médecine. Face à cette affirmation d'un quasi monopole sur le domaine médical, s'élèvent les protestations de Maloet et d'A. Ch. Lorry qui menacent de quitter la Société si celle-ci entreprend "quel-

que chose contre les droits, les prérogatives de la faculté [...]” (25). La rivalité entre les deux institutions éclate dès la création officielle de la Société, par lettres patentes de 1778. La Faculté se sent menacée et exerce des mesures de rétorsion sur les membres de la SRM. Ceux-ci sont mis au banc de la Compagnie et ceux qui pourraient y postuler se voient refuser l'accès au titre de régent. Maloet quitte la société le 22 septembre 1778, de même que M. Bouvard, J. Darcet et d'A. J.-B. Guénet. Ils sont rejoints par L. Desbois de Rochefort (26). En 1779, Maloet ne figure plus sur la liste des “médecins consultants membres de la SRM” que nous trouvons dans l'Almanach royal. Par cet acte, il montre son réel attachement à la Faculté (27) et au corps des docteurs régents auquel il est parfaitement intégré. D'ailleurs, le corps des docteurs régents lui témoigne sa reconnaissance en le nommant comme un des ses représentants pour élire le doyen de la Faculté (28).

Une parfaite intégration au groupe des docteurs régents

Le cas de Maloet permet d'évoquer la question de la solidarité entre les membres du groupe. Dans les années 1760, Maloet habite chez Michel Louis Vernage (29), lui aussi docteur régent. Par son testament du 6 décembre 1764, Vernage lègue à son collègue Maloet pour 300 livres d'ouvrages qu'il pourra choisir dans sa bibliothèque. La nature du don laisse entrevoir une partie des relations qui pouvaient exister entre les deux hommes, des relations intellectuelles mais aussi des relations quasi filiales. Vernage n'a pas d'enfant. Il fait figure de père spirituel de Maloet, qui, ne l'oublions pas, a perdu son père très jeune. En outre, c'est Pierre Marie Maloet qui rédige l'éloge historique de Vernage. Il rend hommage à ses talents de praticien mais aussi à sa personne. (30) Maloet se lie aussi d'amitié avec des docteurs régents de sa génération, tels D. Pauthier de la Breuille, docteur régent en 1749, qui lui lègue 5.000 francs à sa mort ou encore J.-B. Hatte, docteur régent en 1755. Maloet est le fondé de procuration de la mère de la future épouse de Hatte et se porte garant des engagements pris par l'épousée lors du contrat de mariage conclu le 15 novembre 1757 à Paris (31).

Une prédilection pour l'action sur le terrain

Maloet n'a jamais publié de textes relatifs à des nouveautés médicales. Ce n'est pas un théoricien mais ce n'est pas non plus un passéiste. S'il nous semble attaché aux structures anciennes quant à la forme, il s'en détache quant au fond en œuvrant à la promotion des nouvelles méthodes sur le terrain. Maloet est un homme de pratique. Dès 1757, il est choisi pour aller combattre l'épidémie de typhus de l'escadre Dubois de la Mothe (32), à Brest. Équipée à la hâte, mal approvisionnée, éprouvée par la traversée et par plusieurs mois passés en Amérique du Nord, l'escadre constitue un lieu propice au développement du typhus et du scorbut. L'escadre Dubois de la Mothe arrive à Brest le 23 novembre 1757 avec plus de 4.000 matelots affectés (33). La maladie se répand rapidement au sein de la population civile et des officiers de santé (cas d'Amable Chomel reçu docteur le 30 septembre 1754, et dont Maloet a présidé une thèse en 1752). M. Hocquart, intendant de la marine à Brest, presse alors le ministre de la marine, Moras, de lui envoyer des secours. Maloet se rend sur place pour venir en aide à Antoine Pépin (docteur régent de la faculté de médecine de Paris, médecin à Brest depuis 1732 et ancien directeur de l'École d'anatomie de Brest). C'est un moyen pour lui de se faire connaître mais aussi de rendre service à celui qui, du 7 mai au 12 novembre 1721, a remplacé son père à l'hôtel des Invalides et auprès de ses clients à Paris (34).

Maloet exerce également à l'hôpital de la Charité de Paris, rue des Saints-Pères, hôpital exclusivement réservé aux hommes jusqu'à la Révolution. Il y précède L. Desbois de

Rochefort, professeur de clinique, en 1780. En 1788, Corvisart lui succède. Bien que le rôle de Maloet à la Charité ne puisse être étayé, faute de sources, nous pouvons penser qu'il partage les idées de ses successeurs. En effet, il se lie avec Corvisart, qui devenu premier médecin de Napoléon, le fait nommer médecin de l'empereur, en compagnie de Pinel, Andry et Lepreux, tous défenseurs et adeptes de la méthode clinique.

Pour une part, la carrière de Maloet s'inscrit dans la continuité de celle de ses aïeux. Le 15 septembre 1778, il est agréé par le roi pour remplacer l'inspecteur général des hôpitaux militaires, sujet à des indispositions fréquentes. Il est rendu honneur aux talents de Maloet et à sa modestie. Il s'agit "d'une place qu'il n'a point sollicitée" mais "à laquelle ses talents supérieurs et ses qualités personnelles semblent devoir l'appeler et devenir un jour autrement utile" (35). Maloet obtient, par un brevet daté du 20 mai 1779, la survivance de la place d'inspecteur général des hôpitaux militaires du roi en survivance de Richard de Hautefierck (37). Le 2 mai 1781, il devient médecin inspecteur des hôpitaux militaires en titre (36). Il est alors chargé de "[...] correspondre avec les officiers de santé des hôpitaux militaires, de diriger les amphithéâtres établis ainsi que le service de santé et de rendre compte au secrétaire d'État ayant le département de la guerre, des talents, conduites et observations de toutes les personnes attachées audit service de santé" (38). Lorsqu'il sera jugé à propos, Maloet peut être amené à effectuer des tournées d'inspection en province. Une lettre non signée, datée du 19 mai 1781 (39), à Marly, nous précise les noms de ses collaborateurs. En ce qui concerne le traitement de la correspondance, Maloet est secondé par Renaudin, "médecin inspecteur provincial et premier médecin de l'armée". Cette correspondance (qu'elle traite de médecine, de chirurgie ou

de pharmacie) doit être rassemblée dans un journal rédigé par Dehorne (40). Toutefois Maloet conserve un droit de regard sur cette publication dont l'objectif est de "diriger et éclairer [...] les officiers de santé des [...] hôpitaux militaires" (41). Dans le domaine de la chirurgie, Maloet est aidé de Louis (42), chirurgien inspecteur. Enfin, il bénéficie des conseils de P. Bayen (43), apothicaire major de tous les hôpitaux militaires du Royaume et de son adjoint Parmentier (44).

Tout comme son père, Maloet s'adonne à la pratique libérale. De 1776 à 1778, il est le médecin de la maison du sculpteur J.-B. Pigalle (1714-1785). Si nous ne disposons pas du nombre de visites et des honoraires de Maloet, nous avons retrouvé un mémoire des médicaments prescrits par Maloet et fournis par l'apothicaire Trévert pour la période allant du 27 octobre 1776 au 18 décembre 1778, dont le montant s'élève à 351 livres (45). Il semble que les relations de Pigalle avec Maloet dépassent la simple relation médecin/client puisqu'il réalise un buste en bronze du médecin monté sur un socle en marbre (46).



Pierre Marie Maloet par Jean Baptiste Pigalle (Bronze, Fitzwilliam Museum, Cambridge)

Les déconvenues de la pratique curiale à la fin du XVIIIème siècle

Comme son arrière-grand-père maternel, Pierre Duchesne, Maloet se glisse dans le monde de la Cour. Le 31 mai 1773, par brevet, Maloet devient le 1er médecin de Madame Victoire de France (47). En 1775, il est le médecin de Victoire et Sophie de France (48). Le 16 avril 1791, Victoire de France, accompagnée de sa sœur Madame Adélaïde, arrive à Rome. En vertu de son titre de médecin de Mesdames, Maloet “a reçu avec un passeport l’ordre de les accompagner dans le voyage” (49). Dans un premier temps, le Directoire exécutif considère que l’attachement de Maloet “à ces deux femmes le rend justement suspect et doit exciter la défiance du Gouvernement” (50). En Italie, Maloet est réquisitionné par l’ambassadeur de Naples et ensuite à Gênes par les agents de France pour “soigner les marins français déposés au lazaret et au port et qui étaient à cette période livrés à une maladie épidémique dangereuse” à tel point que les médecins s’en tenaient éloignés (51). Cette conduite lui vaut l’autorisation de rentrer en France par décision du 11 prairial an III. Néanmoins, par arrêté du 29 fructidor an V, article 1er, Maloet est constitué en état d’arrestation chez lui où il est gardé à ses frais. Selon L. J. Bégin, Maloet rentre pauvre d’émigration (52). Il reçoit l’aide de Bergeret qui lui cède son logement et avait sauvé sa bibliothèque. Il semble qu’il s’agisse de Jean Pierre Bergeret (25 novembre 1751, Lasseube, Béarn – 28 mars 1813, Paris), chirurgien de Monsieur (Louis XVIII) en 1785 et botaniste. Maloet finit sa carrière comme médecin consultant de l’empereur, poste honorifique plus qu’actif : Maloet ne rencontra jamais Napoléon. Il perçoit 3.000 francs, contre 15.000 francs pour le médecin ordinaire (Hallé) et 30 000 francs pour le premier médecin (Corvisart) (53). Il décède le 23 août 1810 dans sa maison, au 118, faubourg Saint-Denis, division du Nord. Célibataire, il laisse pour seuls héritiers ses trois cousins Decressonnières (54), suivant son testament olographe du 16 juillet 1806, déposé chez Maître Yver.

Attachement au titre de docteur régent et adaptation aux bouleversements de l’Ancien Régime

Pierre Marie Maloet fait la synthèse des carrières médicales de ses aïeux mais en même temps mène une carrière parallèle à celle de son père. En effet, il s’illustre dans des domaines similaires tout en ayant intégré les évolutions de son temps. Si le père est aux Invalides, le fils se tourne vers les hôpitaux tant militaires que civils et délaisse l’institution royale. De même si le père est membre de l’Académie Royale des Sciences, le fils lui préfère la SRM. Maloet fils est marqué par sa prestigieuse ascendance. Si son arrière-grand-père maternel est médecin des Enfants de France, donc médecin de cour, Maloet II est médecin de Mesdames puis de l’Empereur.

Le groupe Duchesne-Guyart-Maloet est représentatif de l’Ancien régime médical perceptible à travers l’attachement au titre de docteur régent mais aussi le symbole de l’évolution des structures et de la pratique médicale au XVIIIème siècle.

NOTES

- (1) BHVP CP 4980, CHÉREAU A. - *Histoire de la faculté de médecine de Paris*, manuscrit, non folioté.
- (2) AN T332 : Contrat de mariage du 28 janvier 1717, passé devant Maître Rouard, notaire à Paris.
- (3) SHAT, Y^a 136, Dossier Guyart : “Extrait des registres des Inhumations de l’Église Royale et paroissiale de Saint-Louis de l’Hôtel Royal des Invalides au diocèse de Paris”, du 21 août 1720. Guyart est mort le 30 juin 1720, “âgé d’environ 67 ans”.

- (4) SHAT, Archives de l'Hôtel des Invalides, carton 1XY 10 : "Personnel d'administration, dossiers individuels", chemise n°1, Extrait du registre intitulé provision, pièce n°111 : "Brevet de la charge de médecin en faveur du sieur Duchesne", 1675.
- (5) AN O/1/44 f°503 r° : P. Duchesne reçoit des lettres de noblesse daté de Versailles, de novembre 1700 en récompense de ses services dans l'armée royale pendant 32 campagnes ou sièges.
- (6) SHAT, Archives de l'Hôtel des Invalides, carton 1XY 10 : "Personnel d'administration, dossiers individuels", chemise n°1, Extrait du registre intitulé provision, pièce n°113 : "Brevet de médecin en chef en faveur du sieur Guyart par suite de la démission du sieur Duchesne qui en était pourvu", du 5 septembre 1696.
- (7) *Ibid.*, chemise n°1, Extrait du registre intitulé provision : "Brevet de la charge de médecin en chef de l'hôtel en faveur de Maloet charge vacante par le décès du sieur Paul Guyart qui en était pourvu". Daté du 1er janvier 1721.
- (8) Édit de fondation de l'Hôtel Royal des Invalides, signé par Louis XIV en avril 1674 et enregistré par le Parlement le 5 juin 1674, in MURATORI-PHILIP A. - *Histoire des Invalides*, Perrin, Paris, 2001, p. 320-329.
- (9) SHAT, Y^a138 : celui de Maloet date du 1^{er} janvier 1721.
- (10) Le règlement du 11 août 1716 maintient la fonction de praticien d'armée et définit les tâches exactes de tout médecin militaire.
- (11) AN T332 : Scellées après décès du 14 janvier 1742.
- (12) AN T332 : Acte de liquidation et partage entre Th. Guyart et P. M. Maloet son fils, passé devant Maître Guéret, le 2 août 1756.
- (13) La duchesse du Maine (1676-1753) est la petite-fille du Grand Condé. Elle est l'épouse du fils légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan.
- (14) L'Abbaye-aux-Bois, située à proximité de l'Hôtel des Invalides, 16, rue de Sèvres, fut détruite lors de l'agrandissement du boulevard Raspail au XIX^{ème} siècle
- (15) AN T332 : Renseignements des visites qui pourraient être dues audit sieur Maloet par différents particuliers. Brouillon d'une lettre de Maloet au marquis de Pomponne, non datée (probablement vers 1732).
- (16) AN T332 : Billet au marquis de Roquelaure. La consultation écrite de Pierre-Marie Maloet à son client n'a pu être retrouvée.
- (17) Le fait que Maloet remplace Morand (1726-1784) n'a rien de surprenant. Morand est lui-même médecin aux Invalides. Il y a là une sorte de continuité scientifique.
- (18) MALOET P. - Observations de deux hydropisies enkystées des poumons, accompagnées de celle du foie, *Mémoire de l'Académie des Sciences*, 1732, p. 260. L'hydropisie est un épanchement naturel de sérosité.
- (19) MALOET P. - Observation d'une hémorragie par la bouche qui, en moins d'une minute qu'elle a duré, a été suivie de la mort du malade, et dont le sang venait immédiatement du tronc de l'artère sous-clavière droite, *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1733, p. 108.
- (20) CHÉREAU A. - Maloet (les deux), in DECHAMBRE A. (sous la dir. de), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, Série 2, Tome III, "Loc-Mag"*, Masson, Paris, MDCCLXX, p. 330.
- (21) Registre d'inhumation de la paroisse Saint-Louis-des-Invalides, in DECHAMBRE A., *op. cit.*, p. 350. Jusqu'en 1784, les notabilités de l'Hôtel et leurs familles sont inhumées dans la cave de l'église Saint-Louis. Cette pratique cesse en 1784, suite à l'application d'une décision du parlement de 1766.
- (22) AN MC ET/1/559 : Inventaire après décès de J.-Fr. Cl. Morand, du 20 août 1784.
- (23) AN T 332 : Extrait des Registres de baptême de l'Église Royale et paroissiale Saint-Louis des Invalides.
- (24) BIUM MS 21 : *Commentaires de la Faculté de médecine 1745-1758* : "Siquantur tam Dictorum viginti medicina antidatorum nomina & cognomina, Nativitatis : Pierre Marie Maloet... 8 mai 1750".

- (25) BIUM cote 19203 : *Précis historique de l'établissement de la Société Royale de médecine, & de ce qui s'est fait à ce sujet dans la Faculté de médecine de Paris*, page 9, in *Recueil de pièces satiriques et critiques sur la Société Royale*, s.d., s.l. pièce numéro 9, p. 7.
- (26) *Ibid*, Tableau des Membres qui composent la Société Royale de Médecine (1778), p. 40.
- (27) "La conduite qu'a tenue M. Maloet prouve combien il était de bonne foi, & combien sa protestation était sincère"., in *Précis historique de l'établissement de la Société Royale de médecine, & de ce qui s'est fait à ce sujet dans la Faculté de médecine de Paris*, op. cit., p. 7.
- (28) PINARD A., VARNIER H., HARTMANN H., *Commentaires de la Faculté de médecine, 1777-1786*, Volume I, G. Steinheil, Paris, 1903, p. 379.
- (29) M. L. Vernage (1697-1773) est le fils du doyen Fr. Vernage et de M. A. Hazon. Docteur régent le 20 octobre 1718, il devient médecin ordinaire du roi. En 1770, il est le doyen d'âge de la compagnie.
- (30) MALOET P. M. - *Éloge de M. Vernage*, in 8°, chez P. Fr Didot le jeune, libraire de la faculté, Paris, M.DCC.LXXVI, p. 34-35.
- (31) AN MC ET/XI/602 : Contrat de mariage du 15 novembre 1752 entre J.-B. Hatte et M. Beaucousin.
- (32) ERGÉ-FRANCESCHI M. - *La marine française au XVIIIème siècle, Guerres-Administration-Exploration*, Sédes, Paris, 1996, p. 276 et biographie p. 421.
- (33) LEVOT P. - *Histoire de la ville et du port de Brest*, Tome II, "Le port depuis 1681", Brionne, Le Portulan, 1972, p. 114.
- (34) AN T 332 : Par un billet du 20 novembre 1721, il reconnaît avoir touché 525 livres à titre d'honoraires pour le service rendu de "monsieur Maloet, [son] confrère".
- (35) Shat, Y^a138, dossier Maloet, pièce datée du 15 septembre 1778.
- (36) *L'Almanach Royal* de 1772 nous précise que Richard de Hautefierck a été décoré du cordon de l'ordre de Saint-Michel en 1760, en tant que "premier médecin des Armées du Roi, inspecteur des hôpitaux militaires".
- (37) Notons que dans *l'Almanach Royal*, Richard de Hautefierck est dit "honoraire" de 1781 à 1784 et Maloet n'est signalé comme inspecteur qu'en 1785.
- (38) SHAT, Y^a138 : "dossier Maloet" : brevet de la place de médecin inspecteur.
- (39) *Ibid.*, lettre du 19.05.1781.
- (40) Dehorne, né en 1720, est reçu docteur à Reims le 15 octobre 1745. En 1787, la page de titre du *Journal de médecine militaire*, qu'il dirige, le présente comme membre de la SRM, censeur royal, médecin aux Rapports pour la salubrité de Paris. Ce journal contient des mémoires sur les maladies qui attaquent les troupes et sur les topographies médicales. Suite à la réorganisation du système de santé (par l'ordonnance du 1er juillet 1788), le journal disparaît en 1789. Nous perdons la trace de Dehorne après 1793.
- (41) SHAT, Y^a138 : "dossier Maloet" : lettre du 19.05.1781.
- (42) DECHAMBRE A. - *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, deuxième série, Tome III "Loc-Marg", Masson, Paris, MDCCLXX, article "Louis" d'A. Chéreau. Illustre chirurgien, A. Louis (1725-1792) apporta des améliorations aux instruments chirurgicaux (invention des couteaux droits pour les amputations par exemple). Il fut le secrétaire perpétuel de l'Académie de Chirurgie. Il prit part à la construction de la guillotine (tentative sous sa direction à Bicêtre le 15 avril 1792).
- (43) LAFONT O. (sous la dir. de) - *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie, Des origines à la fin du XIXème siècle*, Paris, Pharmathèmes, 2003, article "Bayen (Pierre)" de LABRUDE P. et CAP P.-A. - *Pierre Bayen, étude biographique*, Victor Masson et fils, Paris, 1865. P. Bayen (1725-1798) est membre du Conseil de santé, inspecteur général du Service de Santé. Il est à l'origine du Magasin général des médicaments. En 1763, il est nommé pharmacien en chef des camps et armées. Il fut membre du Collège de Pharmacie, membre de l'Académie des Sciences et de la Société d'Agriculture de Paris.
- (44) DECHAMBRE A. - *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Masson, Paris, 1874, article "Parmentier" d'A. Chereau, page 351-352.

- (45) AN T 332.
 (46) Voir figure 1.
 (47) Victoire de France (1733-1799, Trieste). Suite aux lois prises contre l'Église, elle s'exile en Italie, avec sa sœur Adélaïde (1732-1800, Trieste), en 1791. Elles s'installent dans les locaux de l'ambassade. La montée au pouvoir de Napoléon Bonaparte et ses conquêtes (à partir de mars 1796) les obligent à fuir à Naples, puis à Corfou (1799) et à Trieste.
 (48) *Almanach Royal*, 1775, page 479.
 (49) AN BB/1/90 plaq.2 : Commission des émigrés décisions, folio 127.
 (50) AN AF/III/465, plaquette 2829, pièce 12.
 (51) AN BB/1/90 plaq.2 : Commission des émigrés décisions, folio 127.
 (52) BÉGIN L.-J. - "Maloet (Pierre Louis Marie)" in *Dictionnaire des sciences médicales, Biographies médicales*, Paris, Panckoucke, 1824, Tome VI, p. 164-165. Béguin le présente comme l'ami de Bergeret qui lui parlait "[...] chaque jour des talents et des excellentes qualités de Maloet".
 (53) TULARD J. - *Napoléon et la noblesse d'Empire*, Le Grand livre du mois, Paris, 2001, p. 62. Le 28 messidor an XII (17 juillet 1804), l'Empereur fixe le budget de sa cour.
 (54) AN O/2/213 : "1810 Santé", pièce 374. Il s'agit d'Edme Jean Charles César (directeur des domaines de l'enregistrement d'Agen), de Charles Nicolas Hilarion (receveur de l'enregistrement à Agen) et de Charles Nicolas (commis de la marine de 1ère classe, chargé de l'inspection maritime du quartier de Bruxelles), fils de Fr. Th. Guyart (sœur de la mère de P.M. Maloet) et de L. Descressonières, gendarme de la garde du roi.

RÉSUMÉ

Si les noms des docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris au XVIIIème siècle ne nous sont pas inconnus, aucune étude ne leur est véritablement consacrée. Le but de cette communication est d'attirer l'attention sur l'élite médicale parisienne d'Ancien Régime. Pierre Maloet est l'archétype du docteur régent. Provincial, déjà docteur de l'Université de Montpellier, il s'inscrit à la Faculté de Paris au début du siècle. Il prend soin de s'allier au groupe Guyart-Duchesne afin de bénéficier de ses réseaux tant à la cour que dans le monde militaire. Les carrières des Maloet père et fils constituent une bonne illustration de la dilution du groupe dans la société mais aussi de la grande variété des champs d'exercice médicaux. Fils des Lumières sans pour autant le revendiquer publiquement, Pierre Marie Maloet incarne les contradictions de la fin du XVIIIème siècle où se mêlent attachement aux structures anciennes et volonté de novation.

SUMMARY

Although the names of the 18 Century's doctors of Medicine are not unknown, no essay was really written about them and this paper tends to attract attention to the Parisian medical elite of the Ancient System. Pierre Maloet is the example of the doctor of the Monarchical system who as a doctor from Montpellier registered in the Paris Faculty at the beginning of the Century and thanks to his relations with the Guyard-Duchenne managed to be introduced into the Court and the military world. Maloets' careers are good illustrations of penetration into the society and onto the domain of the great varieties of medical exercises. Never they publicly claimed the new ideas of the Century of Enlightenment but they embodied its contradictions into the attachment to old structures and the will of innovation.

C. Gaudiot